

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 531

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 15 à 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence car cet alinéa vise à associer la notion de soins palliatifs à celle des soins d'accompagnement pour y inclure l'euthanasie et le suicide assisté.